

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 21 février 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ M. Gérard FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, M. Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD, M. Frédéric BREGÉARD, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Colette MANSUY, M. Pascal BURGAIN, Mmes Claudine COLAS, Mélanie CHERRIER, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Gérard FRANÇOIS, Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. Jacques DEWAELE*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), MM. Ghislain GALLAND, Gérard BARDOT, Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT, MM. Jonathan HAUVILLER, Jean-Luc LEFEUVRE, Mmes Catherine PAILLARD, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD (remplacé par Mme Mélanie CHERRIER), Bernard ZABEL (remplacé par M. Alain FORTIER), Mme Marie-Françoise MEYER (pouvoir à Mme Virginie BURTIN), MM. Philippe ALAVOINE, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX, M. Jean-Marie LECLERE, Ludovic CHAUMET

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 MARS 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2020-063 : Administration Générale - Convention avec le PETR du Pays du Lunévillois pour la gestion du dispositif d'autopartage de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2019-089 du 25 avril 2019 adoptant la création d'un service d'autopartage de véhicules électriques en milieu rural.

Il est également rappelé que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a confié la compétence mobilité au PETR du Pays du Lunévillois qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur ce territoire. Dans le cadre de leur labellisation respective *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* (TEPCV), la CCTLB et le PETR associent leurs efforts, en particulier en matière de développement de l'électromobilité.

Le projet d'autopartage a donc été conduit en partenariat avec le Pays du Lunévillois. La CCTLB a assuré la création de l'infrastructure (bornes, véhicules, station d'autopartage). Le Pays du Lunévillois, quant à lui, assurera la gestion de ce dispositif d'autopartage (système de réservation / mise à disposition des véhicules / accompagnement des usagers, etc.).

Il est précisé que la CCTLB reste propriétaire des investissements. Le PETR assure la gestion des véhicules ainsi mis à disposition en s'appuyant sur les compétences reconnues d'un prestataire référencé à l'UGAP (art.31 du CMP) : la société CLEM.

Il convient donc de définir, par un conventionnement, les modalités de gestion opérationnelle de la location, les obligations de chacune des parties, notamment leur participation financière.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le Président à la signer.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec le PETR du Pays du Lunévillois pour la gestion du dispositif d'autopartage de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et autorise le Président à la signer

Fait et délibéré à Baccarat, le 27 février 2020

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20200227-2020-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020